

## Projet de parc éolien de New Richmond

Dossier : 6211-24-044

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 24 novembre 2009 au 8 janvier 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG* a pris fin le 8 janvier 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 16 novembre 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 novembre 2009 au 8 janvier 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Venterre NRG projette l'installation et l'exploitation d'un parc éolien de 66 MW déployés par 33 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune, de même que toutes les infrastructures connexes tels les chemins d'accès, le réseau électrique collecteur mi-souterrain mi-aérien, le bâtiment de service et le poste de raccordement. Quatorze éoliennes se situeraient sur des terres publiques et dix-neuf sur des terres privées. L'ensemble des infrastructures se trouve dans la MRC de Bonaventure en Gaspésie et occuperait des territoires à Saint-Alphonse, New Richmond, Saint-Elzéar, Caplan et sur le territoire non organisé de la rivière Bonaventure. Le projet couvre une superficie de 41 km<sup>2</sup> et se retrouverait principalement en territoire forestier. Selon les prévisions du promoteur, le projet permettrait la création, lors de la phase de préparation et de construction, d'une centaine d'emplois pendant six mois et près de 200 emplois en période de pointe. Les travaux devraient débiter au printemps 2011 pour se terminer en décembre 2012. La durée de vie du projet est estimée à 20 ans, bien qu'il soit possible que le parc prolonge ses activités.

Le coût en est évalué à environ 190 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 24 novembre 2009)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

#### Les éoliennes et les lignes électriques

- Les étapes de construction des éoliennes, leurs similitudes avec celles de Carleton, leur mode de fonctionnement et leur présence ailleurs dans le monde ;
- l'installation des lignes électriques sur les terrains des propriétaires où passent les chemins d'accès.

#### Le démantèlement et la restauration des sites

- Les critères pour la remise en état des lieux en cas de démantèlement ;
- les garanties en cas de faillite ;
- le rôle d'Hydro-Québec concernant le démantèlement et la restauration des sites.

#### L'utilisation des chemins menant de New Richmond aux différents sites

- Le chemin d'accès pour amener les pièces en phase de construction ;
- la responsabilité de l'entretien et de la remise en état des chemins d'accès secondaires.

### Les répercussions sur l'économie régionale

- Les ententes financières du promoteur avec les propriétaires de terrains sur lesquels seront installées les éoliennes ;
- les redevances relevant de la production ou du transport d'électricité ;
- les revenus générés par la présence d'éoliennes pour les propriétaires concernés ;
- l'évaluation de la valeur du bois coupé en terres privées.

### Les activités d'information et de communication

#### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Caisse populaire Desjardins de New Richmond	120, boulevard Perron Ouest, New Richmond

#### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

#### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
25 novembre 2009	Le Soleil	
25 novembre 2009	Le Devoir	
25 novembre et 9 décembre 2009		L'Écho de la Baie

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 novembre 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	361	Site du BAPE
1 <sup>er</sup> décembre 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le 1 <sup>er</sup> décembre 2009
Lieu	Centre sportif de Saint-Alphonse, 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Marielle Jean, conseillère en communication
Promoteur	MM. Casey Kennedy et Stéphane Poirier et M <sup>me</sup> Julie Turgeon, Venterre NRG
Assistance	45 personnes
Durée	1 h 15

## Les relations de presse

La station CIEU-FM de Carleton était représentée lors de la séance publique d'information.

## La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 24 novembre 2009, 4 stations de radio ont repris la nouvelle : CIEU-FM de Carleton, CBGA de Matane, CHNC de New Carlisle et CJRG de Gaspé. Il était fait mention de la disponibilité de l'étude d'impact pour la consultation du public ainsi que du déroulement de la séance d'information du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

## Les communautés autochtones

Outre le promoteur, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont consulté le Secrétariat Mi'gma'we' Mawiyomi, soit le Conseil tribal des MicMacs en Gaspésie. L'étude d'impact complète leur ayant déjà été acheminée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il n'y avait pas lieu de leur acheminer un autre exemplaire de la documentation rendue publique.

Québec, le 11 janvier 2010

Karine Lavoie pour Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Marielle Jean, conseillère en communication